

**BOURSE DU VOYAGE ET DE L'AVENTURE
TROPHEE DES LYCEES**

Récapitulatif des documents à fournir

1°/ Avec le dossier du projet (pour chaque candidat Neulléen) :

- La fiche signalétique.
- Le règlement daté et signé.
- La photocopie de la carte nationale d'identité ou du passeport.
- Un justificatif de domicile. Pour les candidats habitant chez leurs parents, un justificatif de domicile des parents accompagné d'un certificat d'hébergement du candidat.
- Le relevé d'identité bancaire.

2°/ Avant le départ des lauréats :

- Attestation certifiant de la couverture de chaque lauréat par une police d'assurance voyage et rapatriement.

3°/ Dans le mois qui suit le retour :

- Un rapport d'expédition conforme au 3°/ de l'article 7 du règlement de la bourse et du trophée des lycées.
- Un justificatif du voyage réalisé.